



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

04/04/2024

Date d'affichage

05/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LECLERCQ Karine

2024-043 : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements.

Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception notamment des subventions d'équipement versées.

Monsieur le Maire propose de procéder aux amortissements des subventions d'équipement versées sur une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver la proposition de Monsieur le Maire et donc de procéder aux amortissements des subventions d'équipement versées sur une durée de 30 ans.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à FROMELENNES
Le Maire,



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr